Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon la réglementation américaine, CAN et UE. Ce document a été créé sur une base volontaire pour transmettre des informations de sécurité.

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit : Levure sèche active

1.2 Utilisation du produit: Pour une utilisation en vinification

1.3 Renseignements fournisseur: DANSTAR FERMENT AG

Filiale de Lallemand Inc.

Vejlevej 10 Fredericia

DK-7000 Denmark

Tel: +45 76 22 32 85 Email: fb.france@lallemand.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Contactez votre médecin ou l'hôpital le plus proche.

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance/mélange selon le Système Général Harmonisé (GHS) et selon la Directive 1272/2008/CE (CLP): Non classée comme dangereuse.
- 2.2 Eléments d'étiquetage: Aucun
- 2.3 Autre danger: Aucun

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant pouvant présenter un risque pour la santé: Aucun

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

Contact avec les yeux: Rincer abondamment avec de l'eau.

Contact avec la peau: Laver la zone en contact avec de l'eau et du savon.

Inhalation : Emmener immédiatement le sujet à l'air frais.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche et la gorge avec de l'eau puis boire abondamment.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec les yeux: Possibles irritations Contact avec la peau: Possibles irritations

Ingestion: Peut provoquer un inconfort intestinal, ballonnement, gaz.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires :

Aucun ; Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Appropriés : Eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche.

Inappropriés : Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun

5.3 Conseils aux pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) en cas d'exposition dans des lieux confines ou fermés.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgences :

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection adapté (voir section 8).

6.2 <u>Précautions pour la protection de l'environnement</u> : Aucune

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Petit déversement ou dispersion accidentel(le): Eviter la formation de poussière ou de particules en suspension. Essuyer avec un matériel adapté. Recueillir dans un récipient adapté. Nettoyer la zone concernée avec beaucoup d'eau. Grand déversement ou dispersion accidentel(le): Eviter la formation de poussière ou de particules en suspension. Empêcher le déversement dans les égouts, sous-sol ou les zones confinées. Contenir si nécessaire. Éponger le produit déversé avec un matériau inerte (sable par exemple sec ou terre sèche) et placer dans un conteneur de déchets chimiques. Recycler si possible.

6.4 Référence à d'autres sections :

Se reporter à la section 8 pour l'équipement de protection personnel et à la section 13 pour les méthodes de traitement des déchets.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :				
Manipulation:	Eviter de respirer la poussière. Eviter le contact avec les yeux.			
Hygiène:	Se nettoyer soigneusement les mains après manipulation.			
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :				
Risques :	Ce produit ne présente pas de risque d'incendie, d'explosion ou de réaction			
	chimique.			
Lieu de stockage :	Aucune précaution particulière pour minimiser les risques (voir ci-dessus).			
	Stocker selon les mentions indiquées sur l'étiquette pour en respecter les			
	garanties.			
Mesures de protection contre l'incendie ou les explosions : Non requises.				
7.3 <u>Utilisations finales particulières</u> Aucune				

SECTION 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:		
Valeurs limites d'exposition :Pas de limites		
Valeurs limites biologiques :	eurs limites biologiques :Pas de limites	
8.2 Contrôle de l'exposition :		
Contrôle technique appropriés :	Aucun	
Protection des yeux/du visage :	Porter des lunettes de protection en cas de poussières excessives.	
Protection de la peau :	Mains : Aucune	
	Autres : Aucune. Porter des vêtements adaptés	
Protection respiratoire :	Il est recommandé de porter un masque de protection P3.	
Risques thermiques :	Aucun	
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Aucun		

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect: Poudre beige à marron clair

Odeur: Légère odeur de fermentation

Solubilité: Partiellement soluble

Seuil olfactif, pH, point de fusion/point de congélation, point/intervalle d'ébullition, point d'éclair, taux d'évaporation, inflammabilité, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, pression de vapeur, densité de vapeur, densité relative, coefficient de partage n-octanol/eau, température d'auto-inflammabilité et de décomposition, viscosité, propriétés explosives et comburantes : Non applicable.

9.2 <u>Autres informations</u>: Aucune.

SECTION 10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité :	Non réactif
10.2 Stabilité chimique :	Stable
10.3 Possibilités de réactions dangereuses :	Aucune
10.4 Conditions à éviter :	Aucune
10.5 Matières incompatibles :	Aucune
10.6 Produits de décomposition dangereux :	Aucun

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aigüe:	Pas d'effet connu
Corrosion/Irritation cutanée :	Possible irritation
Lésion/Irritation oculaire :	Possible irritation
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Possible réaction allergique
Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la repr	oduction) : Pas d'effets connus
Effets chroniques :	Pas d'effets connus

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité :	Pas d'effet connu
12.2 Persistance et dégradabilité :	Pas de persistance. Produit bio dégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation :	Aucun
12.4 Mobilité dans le sol :	Non Applicable
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :	Non applicable
12.6 Autres effets néfastes :	Aucun

SECTION 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Ce produit peut être jeté dans les ordures ménagères. Aucune méthode spéciale d'élimination n'est requise, sauf celles conformes aux règlements en vigueur fixés par les autorités locales.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 Numéro ONU :	Non applicable
	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies :	Non applicable
	14.3 Classe(s) de danger pour le transport :	Non classé comme dangereux
	14.4 Groupe d'emballage :	Non applicable
	14.5 Dangers pour l'environnement :	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune		eur : Aucune
14.7 Transport en vrac (annexe II - Convention Marpol 73/78 & Recueil IBC): Non a		ol 73/78 & Recueil IBC): Non appli

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environ.

Le format et le contenu de cette fiche de données de sécurité volontaire sont basés sur des exigences réglementaires. Cependant, certaines informations peuvent ne pas être incluses car elles ne sont pas pertinentes pour ce type de produit.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique : Non applicable

SECTION 16 - AUTRES DONNEES

Avertissement : Les données mentionnées ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés des produits.

Date de révision: Septembre 2016 ; Cette fiche de données de sécurité a été révisée pour assurer la conformité

avec le règlement CE 1907/2006 (version consolidée).

Date de préparation: 20 février 2018